

<http://jesuschristenfrance.fr/l-eglise-et-la-france/article/en-quete-des-modalites-de-reprise-de-l-indispensable-pratique-culturelle>

En quête des modalités de reprise de l'indispensable pratique culturelle

- L'Eglise et la France -



Date de mise en ligne : mercredi 22 avril 2020

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

En quête des modalités de reprise de l'indispensable pratique cultuelle

« Selon le site Aleteia, alors que le début du déconfinement est annoncé pour le 11 mai, les évêques de France viennent de communiquer au Premier ministre, Édouard Philippe, une série de propositions concernant la pratique cultuelle. Ce dernier devrait y répondre d'ici une dizaine de jours avec un plan détaillé sur les mesures de déconfinement. Voici les principales propositions commentées pour Aleteia par le père Thierry Magnin, secrétaire général de la Conférence des Évêques de France.

[...] Si l'heure est pour le moment à la réflexion et à la consultation dans les bureaux de Maignon, les évêques de France ont transmis au bureau du Premier ministre leurs propositions pour le déconfinement spirituel, tant attendu par les fidèles.

1

DÉFINIR UN TAUX DE REMPLISSAGE DE L'ÉGLISE

Retrouver les bancs de l'église, une réelle attente des catholiques français.

La Conférence des évêques de France (CEF) souhaite une reprise des messes publiques dès le dimanche suivant le déconfinement, soit le dimanche 17 mai. Pour cela, il est proposé que soit décidé d'un « taux de remplissage » dans les églises plutôt qu'un nombre fixe de personnes pouvant assister aux offices. « Une proposition qui nous semble judicieuse car cela permet de s'adapter à l'ensemble des églises de France qui n'ont pas la même taille », explique à Aleteia, le père Thierry Magnin, secrétaire général de la CEF. « Une église qui accueille habituellement 1.000 paroissiens pourrait ainsi en accueillir 300, si le taux décidé est d'un tiers ... ». « Selon les paroisses et les possibilités, les messes pourraient aussi se succéder afin d'accueillir ceux qui n'ont pu venir au premier office ». Si cette idée de « taux » semble avoir été entendue par le gouvernement, il sera ensuite temps à chaque paroisse de s'organiser pour sa mise en place. Lors d'une visioconférence avec les différents représentants des cultes en France qui s'est tenue ce mardi 21 avril, Emmanuel Macron a d'ores et déjà affiché une certaine prudence quant à la date de reprise des cultes qui pourrait intervenir au cours du mois de juin.

2

COMMUNION À LA MAIN ET PAROISSIENS MASQUÉS

Reste encore quelques questions pratiques. Concernant la communion, s'il semble à présent exclu qu'elle soit donnée à la bouche (Ha bon et pourquoi ? Même à la main, la distanciation sociale d'au moins 1 mètre n'est pas possible. Note du blog Christ Roi), les évêques réfléchissent encore à la façon dont pourront procéder les prêtres. « Se laver les mains avant et après ? La présenter d'une autre façon ? », s'interroge le père Magnin. Autre question : l'accueil. Faudra-t-il prévoir masques et lavage de main à l'entrée pour tous ? Ou n'accepter que les paroissiens déjà masqués ? « Si les consignes nationales de déconfinement imposent le port du masque pour tous les Français, ce sera le cas bien évidemment pour entrer dans nos églises »,

analyse le père Magnin.

Suite : Messes, mariages, pèlerinages... Les propositions des évêques au gouvernement. ALETEIA

Quelques propositions aux évêques

Pourquoi la communion dans la main devrait-elle être maintenue si la communion dans la bouche semble, elle, devoir être exclue ? Dans un cas comme dans l'autre, la règle de distanciation sociale d'au moins 1 mètre empêche la communion.

Une solution consisterait à donner la communion en premier dans la main à ceux qui craignent d'être contaminés en prenant la communion, et en dernier, dans la bouche pour les autres.

Dans les deux cas (communion dans la main ou communion dans la bouche), si la règle de distanciation sociale d'au moins 1 mètre est maintenue, la communion est impossible. Et si cette règle n'est pas maintenue on ne voit pas quel argument justifierait la communion dans la main et exclurait la communion dans la bouche.

Les mains et les doigts étant des vecteurs de contagion, il n'est pas prouvé que la communion dans les mains soit plus sûre que la communion directement dans la bouche. Dans un point presse vendredi 28 février, le ministre de la Santé Olivier Véran a recommandé de ne plus se serrer la main, en raison de la diffusion du coronavirus. Une mesure que certains ont jugé excessive, même si tous ont reconnu l'utilité de geste. Olivier Véran avait alors affirmé vendredi 28 février que « l'essentiel des contaminations se faisait par les mains ». (Europe 1)

Mgr Schneider, évêque auxiliaire de l'archidiocèse de Sainte-Marie à Astana (Kazakhstan), auteur d'un message sur la réception de la sainte communion en temps de pandémie, dénonçant un « abus d'autorité » et un « manque de foi » dans l'imposition de la communion dans la main le 29 février dernier, prit position pour le maintien de la communion dans la bouche parce que « La Communion dans la main n'est pas plus hygiénique que la Communion dans la bouche » :

« Personne ne peut nous contraindre à recevoir le Corps du Christ d'une manière qui comporte un risque de perte des fragments, et qui entraîne une diminution de la révérence, comme c'est le cas lorsqu'on reçoit la Communion dans la main. [...] La Communion dans la main n'est pas plus hygiénique que la Communion dans la bouche. En effet, elle peut être dangereuse sur le plan de la contagion. Du point de vue de l'hygiène, la main est porteuse d'une énorme quantité de bactéries. De nombreux agents pathogènes sont transmis par les mains. Que ce soit en serrant la main d'autres personnes ou en touchant fréquemment des objets, telles les poignées de porte ou les rampes et barres d'appui dans les transports en commun, les germes peuvent rapidement passer d'une main à une autre ; et les gens se portent alors souvent ces mains peu hygiéniques au nez et à la bouche. En outre, les germes peuvent parfois survivre pendant plusieurs jours à la surface des objets touchés. Selon une étude de 2006, publiée dans la revue "BMC Infectious Diseases", les virus de la grippe et les virus similaires peuvent persister pendant quelques jours à la surface d'objets inanimés, comme par exemple les poignées de porte ou les rampes et les poignées dans les transports et les bâtiments publics. De nombreuses personnes qui viennent à l'église et reçoivent ensuite la sainte Communion dans leurs mains ont d'abord touché les poignées de porte ou les rampes et les barres d'appui dans les transports en commun ou dans d'autres bâtiments. Ainsi, des virus s'impriment sur la paume et les doigts de leurs mains. Puis, pendant la Sainte Messe, ils se touchent parfois le nez ou la bouche avec ces mains et ces doigts. Avec ces mains et ces doigts, ils touchent l'hostie consacrée, transférant ainsi le virus également sur l'hostie, et ils transporteront ainsi les virus par l'hostie dans leur bouche. La communion dans la bouche est certainement moins dangereuse et plus hygiénique que la communion dans la main. En effet, la paume et les doigts de la main, à défaut de lavage intense, contiennent indéniablement une accumulation de virus. L'interdiction de la Communion dans la bouche n'est pas fondée par rapport aux grands risques sanitaires de la Communion dans la main en temps de pandémie. Une telle interdiction constitue un abus

d'autorité. De plus, il semble que certaines autorités ecclésiastiques utilisent la situation d'une épidémie comme prétexte. Il semble également que certaines d'entre elles éprouvent une sorte de joie cynique à propager de plus en plus le processus de banalisation et de désacralisation du très saint et divin Corps du Christ dans le sacrement eucharistique, exposant le Corps du Seigneur lui-même aux dangers réels de l'irrévérence (perte de fragments) et des sacrilèges (vol d'hosties consacrées). » Il y a aussi le fait qu'au cours des 2000 ans d'histoire de l'Église, on ne connaît pas de cas avéré de contagion due à la réception de la Sainte Communion.

« Dans l'Église byzantine, le prêtre donne même la Communion aux fidèles avec une cuillère, la même cuillère pour tous. Et ensuite, le prêtre ou le diacre boit le vin et l'eau avec lesquels il a purifié la cuillère, qui parfois avait même été touchée par la langue d'un fidèle lors de la réception de la sainte communion. De nombreux fidèles des Églises orientales sont scandalisés par le manque de foi qu'ils constatent chez des évêques et des prêtres de rite latin lorsque ceux-ci mettent en place l'interdiction de recevoir la Communion par la bouche, interdiction faite finalement par manque de foi dans le caractère sacré et divin du Corps et du Sang du Christ eucharistique. » Si l'Église de notre temps ne s'efforce pas à nouveau avec le plus grand zèle d'accroître la foi, la révérence et les mesures de sécurité à l'égard du Corps du Christ, toutes les mesures de sécurité pour les êtres humains seront vaines.

« Si l'Église de nos jours ne se convertit pas et ne se tourne pas vers le Christ, en donnant la primauté à Jésus, et notamment à Jésus Eucharistique, Dieu montrera la vérité de Sa Parole qui dit : « Si le Seigneur ne bâtit la maison, en vain travaillent ceux qui la bâtissent ; Si le Seigneur ne garde pas la cité, en vain la sentinelle veille à ses portes » (Psaume 126, 1-2). »

(Source : Mgr Scheider. Pro Liturgia, actualité du 29 février 2020)

Lors de la grippe porcine de juin 2009, un catholique britannique avait demandé à la Congrégation pour le Culte divin quelles étaient les restrictions diocésaines contre la communion sur la langue en raison des inquiétudes liées à l'épidémie.

Dans sa réponse, la Congrégation avait alors réaffirmé que **LES FIDÈLES ONT TOUJOURS LE DROIT** de recevoir la sainte Communion sur la langue :

Source : Pro Liturgia, Actualité du vendredi 6 mars 2020.

L'Instruction *Redemptionis Sacramentum* (n° 92) stipule clairement que « Tout fidèle a toujours le droit de recevoir, selon son choix, la sainte communion dans la bouche. »

On pourrait également multiplier les messes (des messes basses successives de 15 minutes là où il manque de prêtres) si le nombre fixé ou le taux de remplissage ne permet pas de satisfaire la demande. »

Site source :

Christ over blog